

<p>FSU 43 4 Rue de la Passerelle 43000 Le PUY-EN-VELAY Tél : 04 71 04 07 09 <u>Mail : fsu43@fsu.fr</u></p>		<p>Le PUY-EN-VELAY, Le 10 Février 2017</p>
---	---	--

Déclaration liminaire au Conseil Départemental de l'Education Nationale du Vendredi 10 février 2017

Mesdames, Messieurs

Lors du CTSD 1er degré du 3 février, la FSU a voté contre le projet de carte scolaire présenté par M. l'inspecteur d'académie.

Sur la forme, nous avons regretté de n'avoir aucun document préparatoire concernant les intentions de l'administration et nous avons surtout eu la désagréable impression que l'avis des représentants des personnels n'est absolument pas pris en compte, ne serait-ce qu'à la marge. Nous avons toutefois noté positivement l'engagement de l'administration de revenir à des documents préparatoires plus complets.

Sur le fond, nous avons plusieurs désaccords et plusieurs interrogations.

Il nous semble que plusieurs fermetures sont a minima précipitées au vu de la proximité des effectifs avec les seuils. C'est le cas notamment d'Espaly, Saint-Didier en Velay, Brives-Corsac et Aurec où les enfants du voyage n'ont pas été pris en compte.

Nous n'acceptons pas que la création d'un poste d'IEN coûte au département 1,5 poste d'enseignant. Cela nous paraît douteux sur un plan budgétaire, cela rend mensonger l'affichage d'une dotation à zéro, cela ouvre la porte à toutes les dérives et par ailleurs, ce surcrot de 50 % par rapport à un PE est assez vexant.

Nous regrettons aussi la création d'un demi-poste de conseiller de prévention qui n'apporte aucune plus-value pédagogique aux élèves, demi-poste poste qui aurait été bien plus profitable à l'école maternelle de Bas en Basset qui va se retrouver à la rentrée avec une moyenne de 31,75 élèves par classe ! Rappelons qu'à la rentrée 2016 la Haute-Loire se classait déjà à la 70ème place des départements pour la part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe.

Enfin nous souhaiterions avoir des explications sur les choix d'implantations des postes PDMQDC et migrants ainsi que sur l'utilisation exacte des postes intitulés « TR et décharges de direction. »

Au final, la carte scolaire qui nous a été présentée ne nous semble pas à même de relever les défis qui s'imposent à notre département. Nous pensons en particulier aux postes de

RASED et à la perte de terrain de l'école publique face à l'école privée. Ecole privée que nous considérons, nous l'avons déjà dit, néfaste à plusieurs points de vue : au-delà du débat sur son caractère confessionnel, elle entraîne une dispersion des moyens, elle nuit à la mixité sociale dans les écoles et renforce le consumérisme scolaire.

Or nous constatons avec amertume que rien n'est fait pour contrebalancer la concurrence déloyale du privé. Pire, les 4,5 fermetures annoncées dans la circonscription de Monistrol offrent un boulevard au développement des écoles sous-contrat qui scolarisent déjà 45% des élèves alors que la moyenne départementale est à 32%.

Nous attendons donc des évolutions et des réponses à nos questions lors de ce CDEN.

Dans le second degré, la situation reste relativement sereine pour la rentrée prochaine car il y a moins de niveaux très chargés et les effectifs sont stables.

Le SNES est quand même intervenu au CTSD du mardi 30 janvier pour évoquer certaines situations préoccupantes :

- au collège « Le Monteil » de Monistrol sur Loire où l'équipe éducative demande 22H sur la DGH pour pouvoir effectuer les dédoublements en sciences. Nous avons remis la pétition à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui a estimé que le chef d'établissement disposait d'une marge de manœuvre pour les dédoublements et qu'il était prêt à recevoir une délégation. A priori, la création d'une division n'entraîne qu'une « montée » de 7 heures au niveau de la DGH de l'établissement.

- au collège Stevenson du Monastier sur Gazeille où les 5° seront très chargées l'an prochain.

- au collège Jules Vallès au Puy sur la situation de l'Occitan et la possibilité de dédoubler certaines disciplines, il nous a assuré que la classe CHAD restait bien financée et que l'Occitan était pérennisé grâce à un dispositif qui sera présent aussi sur le collège de Saugues.

Pour en terminer, nous continuons à réclamer la création d'un collège public sur l'est du département, plus précisément à Sainte-Sigolène, cinquième ville départementale qui compte 30 classes primaires public et privé confondus. Nous constatons que le collège de Saint-Didier en Velay est bien plein et que la distance séparant les deux villes n'est pas négligeable. En vis-à-vis des 13 classes primaires publiques, les parents ne se voient proposer, sur place, que l'option d'un collège privé.